

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_378-DE
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.8
		Fonction publique Autres délibérations générales Action sociale

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition de modification de la Journée de la Solidarité

RAPPORTEUR : Sylvie COUDERC, Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, des travaux, de la voirie, des espaces verts, des relations avec les concessionnaires eau et assainissement

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-
modalités d'application de la Journée de la Solidarité
après avis du Comité Social Territorial.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_378-DE

Pour rappel, par délibération du 15 septembre 2025 le Conseil municipal a fixé cette journée comme suit :

- pour les agents avec un cycle de travail annualisé : cette journée est incluse dans le planning de travail annuel basé sur une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures pour un temps complet,
- pour les autres agents : **pose d'un jour de congé annuel le jeudi de l'Ascension.**

Les membres du Comité Social Territorial ont demandé la possibilité de positionner cette journée sur un jour férié situé avant le 1^{er} mai ou après le 31 octobre, pour permettre sa prise en compte dans le calcul ouvrant droit aux jours de fractionnement.

Après en avoir délibéré et considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30/06/2026

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier la date de la journée de la Solidarité en la fixant au 1^{er} Janvier, ce à compter de l'année 2027

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026